**COMPTE RENDU CAPA AVANCEMENT DES PSY EN**

**DU 17 Février 2020**

Après la lecture de notre déclaration liminaire et en réponse à nos questions Mr RAMBAUD le nouveau DRRH prend la parole pour répondre à nos questions :

Concernant le nombre de postes de PSY EN pour 2020, les arbitrages nationaux n’ont pas été rendus mais l’académie de Bordeaux a fait remonter ses besoins : 6 entrées ont été demandées pour les PSY EN EDA et 4 entrées pour les PSY EN EDO.

Concernant le nombre de départ à la retraite : Pour septembre 2020 les départs à la retraite recensés à ce jour par l’administration sont de 4 pour les PSY EN EDA et 4 pour les PSY EN EDO.

Pour les années suivantes, l’administration reconnaît ne pas avoir de visibilité sur l’âge réel de départ à la retraite des agents.

Devant l’imprécision de cette réponse nous intervenons pour souligner le fait que, d’après les documents transmis par l’administration les années précédentes, de nombreux départs auront lieu dans un délai de 5 ans. Il nous semble important que l’administration en prenne conscience. Pour exemple, dans les Pyrénées Atlantiques environ 1 /4 des PSY EN EDA seront susceptibles de partir dans les 2 ans à venir…

Mme CHOLLIER confirme notre analyse : Sur 350 PSY EN : 55 se trouvent dans la tranche « 60 ans et plus », cela concerne 37 EDA et 18 EDO.

A ce sujet, nous exprimons nos regrets de ne plus avoir accès comme les années précédentes aux documents de l’administration. Cela nous donnait une visibilité sur l’ensemble du corps des PSY EN dans l’académie et nous permettait ainsi d’alerter l’administration sur les besoins futurs en termes de postes.

Le DRRH nous rappelle qu’effectivement depuis la mise en œuvre de la loi sur la transformation de la fonction publique, les règles ont changé et qu’il ne peut passer outre les commandes ministérielles.

En ce qui concerne la question sur le matériel, le DRRH propose de solliciter le doyen des IEN pour que les IEN de circonscription fassent en sorte que chaque PSY EN EDA soit doté du matériel nécessaire.

Pour les PSY EN EDO Mr Rambaud indique qu’à sa connaissance il n’y a pas eu de remontées sur les besoins par les IEN IO.

Nous nous étonnons fortement de cette absence de remontée car ce n’est pas ce qui est relayé sur le terrain.

Mme CASTAY IEN -IO répond qu’une 1ere vague de dotation a eu lieu il y a 2/3 ans et qu’une demande leur a été faite en Janvier pour faire le point sur les équipements et leurs répartitions dans chaque département.

Il nous semble que l’état des lieux montrant un sous équipement flagrant est connu et qu’il est maintenant urgent que l’administration réponde aux besoins.

Concernant notre demande d’audience, Mr Rambaud nous dit que Madame La Rectrice s’engage à nous recevoir mais qu’il reste à trouver une date ce qui semble complexe compte tenu de son agenda très chargé. Il va cependant interpeller à nouveau son directeur de cabinet.

Concernant le mouvement des PSY EN EDA et la possibilité de faire directement des vœux sur les écoles de rattachement, l’administration indique que des évolutions sont prévues mais qu’à ce jour ils n’ont toujours pas la notice technique et que dès que ces documents arriveront ils les transmettront. L’administration confirme que l’outil n’est que partiellement développé et qu’il faudra encore passer par des annexes papiers.

Nous sommes très inquiets devant ce manque d’anticipation, au niveau national, alors que le mouvement débute le 12 Mars et qu’en outre cela correspond à une demande faite et réitérée depuis déjà 2ans.

Concernant la question de la formation continue : Mr Rambaud rappelle que dans le cadre du schéma directeur de la formation continue, la volonté du ministère privilégie les formations d’initiative individuelle.

Nous réagissons à ces propos en précisant que la FSU a initié un important travail avec MR LAFONT, Conseiller technique pour l’école inclusive auprès de Mme La Rectrice et avec Mr LACCUEILLE Délégué académique de la Formation des Personnels de l’Éducation Nationale (DAFPEN) en faisant remonter les besoins des collègues.

Mr LAFFONT a commencé à planifier cette formation mais pour l’instant cela ne concerne que les PSY EN EDA. A notre grand regret, les PSY EN EDO ne sont toujours pas intégrés dans ce projet.

Nous rappelons qu’il serait intéressant que des formations sur des problématiques liées à nos missions communes soient proposées à l’ensemble des PsyEN mais également des formations spécifiques à chacune de nos spécialités.

Mme Castay explique que certains IEN IO organisent la formation continue ; nous regrettons que la formation continue proposée ne s’appuie pas sur les demandes de terrain et qu’il n’y ait pas de consultation des collègues. L’administration explique que nous pouvons nous rapprocher du CSAIO.

La suite de la CAPA est consacrée à l’avancement. Pour rappel, seul 30 % des collègues promouvables peuvent être promus.

Pour l’avancement accéléré du 6ème au 7ème échelon : Dans les documents préparatoires, 3 collègues étaient promouvables et l’administration n’avait proposé aucun avancement accéléré. Nous avions demandé par mail qu’il y ait un promu car l’année dernière nous avions « 0.5 de reste ». Les documents présentés lors de la CAPA vont dans ce sens et le collègue avec l’avis excellent est promu.

Pour l’avancement accéléré du 8ème au 9ème échelon : Il y avait 14 collègues promouvables et l’administration proposait 4 promus ; les 4 ayant obtenu un avis excellent. Nous avons interpellé l’administration afin de promouvoir un collègue supplémentaire au titre de l’âge pour que celui-ci, comme la loi le prévoit, puisse faire sa carrière sur les deux grades. M. Rambaud a rappelé la vision contingentée des avis et qu’au vu du ratio promus/promouvables proposé il ne pouvait pas aller au-delà des 4 promus.

Nous avons ensuite procédé au vote. Compte tenu de l’aspect méritocratique des promotions basées sur des évaluations hiérarchiques comprenant de nombreux biais nous avons décidé de nous abstenir lors du vote. Pour rappel, à la FSU, nous souhaitons que l’évaluation faite par la hiérarchie soit déconnectée de l’avancement et que soient pris en compte prioritairement l’ancienneté générale de service (AGS) et l’âge de l’agent.

D’une manière générale, la FSU milite pour une revalorisation salariale conséquente qui touche l’ensemble des agents qui voient leur pouvoir d’achat diminuer depuis de nombreuses années.

Les commissaires paritaires PsyEN FSU académie de Bordeaux.